

Réf: AT/DO 02/SDT/DRA/638/2023

CHLEF le, 17/08/2023

Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel de Chlef

- Vu la décision Réf AT/DG/DRH/DGCC/DPARH/ N°1822/22 du 18/07/2023 portant la désignation de Monsieur **BOUZIANE MOHAMED** En qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef par intérim.
- Vu le contrat à commande N° 20/2023 du 06/03/2023, conclu avec l'entreprise **MOUZARINE AGHILES**, portant réalisation des travaux remplacement, réparation et accessoirement de développement du réseau de distribution en cuivre (CDN)
- Vu la 01^{ère} mise en demeure du 15/05/2023.
- Vu la 02^{ème} mise en demeure du 07/06/2023.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 34 du contrat n° 20/2023, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N° 20/2023 du 06/03/2023, portant les travaux de: remplacement, réparation et accessoirement de développement du réseau de distribution en cuivre (CDN), Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **MOUZARINE AGHILES**, demeurant à Bouhamdoune, commune MAATEKA Wilaya de TIZI OUZOU, inscrit au registre de commerce N° 11A 0288099-00/15.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
de Chlef /PI
Signé : Mohamed BOUZIANE